



## Dossier d'Inscription

- ACSE 1  
 ACD 1 (ex APV)  
 GEMEAU 1

LEGTA Hector Serres  
2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy  
Tél. 05 58 98 70 33 – fax 05 58 98 75 22 <https://agricampus40.fr/>

<b>■ Etat civil de l'étudiant</b>		Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
NOM	Tous les prénoms de l'état civil			
Né (e) le :	Commune de naissance	Dépt		
Adresse				
Code postal	Commune			
☎ fixe :	☎ portable de l'élève :			
<b>e-mail (obligatoire)</b>				
<b>N° de sécurité sociale</b> (inscrit sur votre carte vitale commence par 1 ou 2) : _____				
Autorise : - la communication de ces coordonnées à nos différents services : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
- la prise de photo à la rentrée pour la réalisation du trombinoscope via Pronote : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
<b>N° RNI (Répertoire National Identifiant Elève) ou INE – 9 chiffres + 2 lettres :</b>				
<b>Régime :</b> <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> ½ Pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe				
<b>Langue vivante :</b> <input type="checkbox"/> anglais				

Situation de famille des parents de l'étudiant (compléter impérativement les 2 parents responsables)			
Responsable 1 : Père ou mère		Responsable 2 : Père ou mère ou autre responsable (tuteur...)	
<input type="checkbox"/> marié(e)	<input type="checkbox"/> concubinage	<input type="checkbox"/> séparé(e)	<input type="checkbox"/> divorcé(e)
<input type="checkbox"/> pacsé(e)	<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> veuf(ve)	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Adresse		Adresse	
Code postal	Commune	Code postal	Commune
☎ domicile	☎ portable	☎ domicile	☎ portable
Mail (obligatoire)		Mail (obligatoire)	
Situation professionnelle <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> retraite		Situation professionnelle <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> retraite	
Profession :		Profession :	
Nom employeur		Nom employeur	
Adresse		Adresse	
Tél		Tél	

**En cas d'absence et d'urgence, indiquer le(s) nom(s) des personnes pouvant être contactées :**

Nom et prénom :

N° tél. fixe :

Portable : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

**■ Cours scolaire**

Nom du dernier établissement fréquenté : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Diplôme obtenu : \_\_\_\_\_

Option \_\_\_\_\_ Année d'obtention \_\_\_\_\_

**■ Autorisation**

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) : \_\_\_\_\_

agissant en qualité :  père  mère  tuteur (trice)

responsable légal de (nom/prénom de l'étudiant) : \_\_\_\_\_ Classe de \_\_\_\_\_

autorise la communication de mes coordonnées à nos différents services :

oui  non

**■ Véhicule utilisé par l'étudiant**

un 2 roues à moteur → modèle ..... Immatriculation .....

une voiture → modèle ..... Immatriculation ..... Couleur .....



## Engagement du ou des parent(s) et de l'élève ou l'étudiant

Nous soussignons : responsable légal 1 : .....  
responsable légal 2 : .....  
Elève ou étudiant : .....

### Reconnaissons avoir pris connaissance :

- de l'ensemble des pièces du dossier. Nous certifions sur l'honneur les renseignements précisés sur ce document et nous nous engageons à signaler par courrier et sans délai à l'établissement toutes les modifications d'informations qui pourraient survenir durant l'année scolaire,
- des règlements intérieurs du LEGTA Hector Serres, du service annexe d'hébergement et restauration, de l'exploitation agricole (disponibles sur le site web : <https://agricampus40.fr/>)
- de la charte d'utilisation du matériel informatique et d'Internet de l'EPLFPA des Landes, site de DAX, et avoir été informés que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes et des connexions Internet).
- nous nous engageons à payer la pension (internat – ½ pension) pendant la durée de la scolarité, ainsi que les frais divers à prendre en charge, conformément au tarif en vigueur. A défaut de paiement, nous nous exposons à des poursuites pour le recouvrement conformément à la réglementation en vigueur,
- pour les étudiants et élèves majeurs, nous autorisons l'établissement à communiquer toutes les correspondances les concernant à leurs responsables légaux. (cf. circulaire n°74-325 du 13 septembre 1974),
- du droit de l'étudiant et de l'élève majeur à apposer sa signature sur les documents scolaires le concernant et ce, à la date anniversaire de sa majorité (billet d'absence, autorisation de sortie...),
- de la dématérialisation des bulletins scolaires et du certificat de scolarité qui seront disponibles sur l'espace parents de Pronote.

Certifions exact les renseignements précisés sur l'ensemble des documents.

A : ..... le : .....

Signature du ou des responsable(s) légal(aux)

Signature de l'élève ou étudiant

## Pièces à joindre au dossier d'inscription

(ne pas cocher : cases réservées à l'administration)

- photocopie de la carte d'identité **recto-verso**
- si obtention du Bac, **copie de votre relevé des notes du Bac**.(obligatoire pour votre inscription)
- l'attestation scolaire et extra scolaire fournie par votre assureur pour l'année scolaire (à remettre à la rentrée au plus tard)
- fiche intendance et comptable
- le formulaire « **mandat de prélèvement SEPA** » rempli et signé (voir notice jointe), si vous choisissez la procédure de prélèvement automatique » pour le paiement de la pension ou demi-pension et de frais divers.
- Bourse CROUS 2023** : Joindre obligatoirement la notification d'accord ou de rejet de bourse. **Si vous n'avez pas la notification**, l'accusé de réception du dossier adressé par le CROUS
- extrait du jugement ou tout autre document (séparation, divorce, placement ou autre)
- EXEAT (Certificat de fin de scolarité)
- dossier médical sous pli confidentiel
- coupons-réponses au voyage d'étude « Bassin Versant »

La personne morale l'EPLFPA des Landes Agricampus40 est le responsable du traitement des données collectées au moyen du présent formulaire. Les données à caractère personnel collectées dans le dossier d'inscription sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence. Ces données font l'objet des traitements principaux nécessaires à, la gestion de l'inscription dans l'établissement, la gestion administrative et comptable, la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, sorties, voyages...), l'utilisation d'outils de travail informatisés (ordinateurs pédagogiques, impression, ...), l'utilisation d'applications pour la scolarité : Lycée connecté, Pronote, E-sidoc, Pix,.. , le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP, PPRE...), l'inscription aux examens, la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

Elles font l'objet d'un traitement informatique conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), UE 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. La Loi Informatique et Libertés de 1978 a été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 afin d'adapter certaines de ses dispositions au RGPD. Elles sont destinées exclusivement aux interlocuteurs en charges de la gestion de suivi scolaire de votre enfant. L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement. Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15,16, 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces démarches sont à effectuer auprès de notre DPO par courriel à l'adresse électronique suivante : [dpd-ea.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:dpd-ea.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



LEGTA Hector Serres  
2915 Route des Barthes  
40180 Oeyreluy

tél. 05 58 98 70 33 / fax 05 58 98 75 22 - <https://agricampus40.fr/>

## Rentrée des étudiants de BTSA 2023-2024 **A lire très attentivement**

(sous réserve du maintien des conditions sanitaires normales)

	Dates et heures de rentrée	Début des activités
<b>BTSA ACSE/ACD</b> 1 <sup>ère</sup> année	<b>Lundi 4 septembre 2023</b> 13h30 : Accueil des <u>étudiants internes</u> et installation à l'internat 14h00 : Accueil des étudiants par la Direction et le professeur principal en salle de classe	14h30 : accueil avec les Professeurs principaux (Ph. Desbons et M. Usandisaga) en salle de classe pour visite de
<b>BTSA GEMEAU</b> 1 <sup>ère</sup> année	<b>Lundi 4 septembre 2023</b> 9h30: Accueil des étudiants par les enseignants 13h30 : Accueil des <u>étudiants internes</u> et installation à l'internat 14h00 : Accueil des étudiants par la Direction en salle de classe.	14h30 : accueil avec le Professeur principal (P. Laborde).
<b>BTSA ACSE</b> <b>BTSA ACD (ex APV)</b> 2 <sup>ème</sup> année	<b>Lundi 11 septembre 2023</b> 9h45 : Accueil des <u>étudiants internes</u> et installation à l'internat 10h15 : Accueil des étudiants par la Direction et le professeur principal en salle de classe	10h45 : accueil avec les Professeurs principaux (H. Carrère et S. Guichard) en salle de classe.
<b>BTSA GEMEAU</b> 2 <sup>ème</sup> année	<b>Lundi 18 septembre 2023</b> 9h15 : Accueil des <u>étudiants internes</u> et installation à l'internat 9h45 : Accueil des étudiants par la Direction et le professeur principal en salle de classe.	10h15 : accueil avec le Professeur principal (S. Verdier-Delpech).

### Pour tous les étudiants :

- une calculatrice graphique – 1 gourde + 1 gobelet réutilisable, pour tous les voyages scolaires.

### Pour les étudiants de BTS GEMEAU et BTS ACD (ex APV) :

- une blouse à manches longues en coton pour les T.P. en laboratoire.

### Pour les étudiants de BTS ACSE et BTS ACD (ex APV) :

- 1 paire de chaussures de sécurité, une combinaison de travail, une paire de bottes et une tenue de pluie.
- uniquement pour le BTS ACD (ex APV) : double décimètre (20m) et un mètre, loupe de botaniste, un cutter.

### Pour les étudiants internes :

- oreiller avec enveloppe,
- nécessaire pour literie en 90 (draps, couette ou couverture). Pour des raisons d'hygiène, les sacs de couchage ne sont pas acceptés. Chaque lit de la résidence étudiante est équipé d'une alaise.

### **Frais de Pension 2023-2024 (sous réserve de modification au 01/01/2024)**

#### Résidence étudiante :

Interne : ..... 1700,02 €/an

Forfait week-end : ..... 210,00 €/an

Forfait «dimanche soir» : ..... 75,00 €/an

½ pensionnaire : ..... 520,97 €/an

Supports pédagogiques : ..... 85,00 €/an  
(photocopies)

Frais de courrier et d'affranchissement : .9,00 €/an

sans restauration le week-end



## Informations sur le transport scolaire

Renseignements et inscriptions sur le site :

**Les élèves résidant sur l'une des communes du Grand Dax :**

<https://trans-landes.fr> rubrique transport scolaire

**Pour les élèves résidant hors du territoire du Grand Dax :**

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

Transport scolaire tous les jours (du lundi au vendredi) depuis Dax 2 arrêts : Gare routière de Dax et Lycée de Borda), un aller-retour par jour.

## Calendrier des vacances scolaires 2023-2024 (Académie de la zone A)

	Fin des cours	Reprise des cours
Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
Hiver	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024
Printemps	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024
Vacances d'été	fin des cours le vendredi 5 juillet 2024	

### Jours fériés en dehors des vacances scolaires

- Lundi 1<sup>er</sup> avril (Lundi de Pâques)
- Mercredi 1<sup>er</sup> mai (Fête du travail)
- Mercredi 8 mai (Victoire 1945)
- Jeudi 9 mai (Ascension) reprise des cours le lundi 13 mai 2024
- Lundi 20 mai (Pentecôte)

### Fermeture administrative de l'établissement

- Vacances de Noël : fermeture de l'établissement du mardi 26 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024 inclus
- Pont de l'Ascension : vendredi 10 mai 2024 vaqué
- Été : fermeture de l'établissement du vendredi 26 juillet au vendredi 16 août 2024.

# INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE 2023 / 2024



## Qui est concerné ?

Tous les élèves scolarisés dans le secondaire ou les RPI ont obligation de s'inscrire au transport scolaire. Y compris les élèves empruntant le transport urbain COURALIN et/ou COURALIN +.

## Où s'inscrire ?

- Les élèves résidant sur l'une des communes du Grand Dax doivent s'inscrire sur le site de Trans-Landes <https://www.trans-landes.fr> rubrique transport scolaire
- Les élèves résidant hors du territoire du Grand Dax doivent s'inscrire sur le site de la région <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> rubrique transport scolaire



## Quand et comment s'inscrire ?

Pour les élèves résidant sur le territoire du Grand Dax :

- Les inscriptions ouvrent le 1<sup>er</sup> juin 2023
- Les frais de dossiers sont offerts jusqu'au 20 juillet 2023 inclus. Au-delà de cette date, 15€ de frais de dossier seront facturés.
- Le logiciel d'inscription au transport scolaire est accessible depuis un ordinateur ou un smartphone
- Les familles ne disposant pas d'un accès internet doivent se rapprocher de l'espace France services en contactant le 05 47 55 80 00

Pour les élèves résidant en dehors du territoire du Grand Dax

- Vérifier les conditions d'inscription sur le site de la région <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription> ou par téléphone au 09 70 870 870 (appel non surtaxé)

## Quel coût ?

- Pour les élèves ayant droit, le transport est pris en charge par le Grand Dax ou le département, suivant la situation. Attention ! Les frais de dossier pour les inscriptions au-delà du 20 juillet restent à la charge des familles
- Pour les élèves non ayant droit (apprentis ou post bac + 18 ans), l'abonnement au transport scolaire sera facturé 30 €/an (sous réserve de places disponibles dans les cars scolaires). Attention ! Les frais de dossier pour les inscriptions au-delà du 20 juillet sont en supplément.

## Titre de transport

Chaque élève doit être muni d'une carte Modalis ou Passerelle et valider son titre de transport à chaque montée dans le car scolaire ou le bus Couralin.

- Les élèves déjà en possession d'une carte Modalis ou Passerelle doivent renseigner son numéro lors de l'inscription. Le titre de transport sera rechargé à distance sur la carte avant la rentrée.
- Les élèves ne disposant pas encore de carte de transport, recevront une carte Modalis avec le titre de transport à leur domicile.
- Les élèves qui ont perdu ou jeté leur carte Passerelle ou Modalis doivent OBLIGATOIREMENT demander un duplicata qui sera facturé 10 €.

## Où se renseigner ?

- Par mail : [transport.scolaire@grand-dax.fr](mailto:transport.scolaire@grand-dax.fr)
- Par téléphone : 05 58 56 87 51

# MOYENS de RÈGLEMENT

## à votre disposition

Les familles peuvent régler la demi-pension, l'internat et les frais divers de leur enfant, à leur convenance, par différents moyens mis à leur disposition.

Les règlements peuvent s'effectuer :

1. **En numéraire**, directement à l'Agence Comptable au LEGTA Hector Serres à Oeyreluy (bureau ouvert de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi).
2. **Par virement** :

<b>Titulaire du compte</b>		M. l'Agent comptable de l'EPLEFPA des Landes	
<b>Domiciliation</b>		Trésor Public de Mont-de-Marsan	
<b>Code banque</b>	<b>Code guichet</b>	<b>N° compte</b>	<b>Clé RIB</b>
10071	40000	00001000124	35
<b>IBAN</b>		<b>BIC</b>	
FR76 1007 1400 0000 0010 0012 435		TRPUFRP1	

3. Par **chèque bancaire ou postal**, libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'EPLEFPA des Landes et à envoyer à l'adresse suivante :

Agence Comptable de l'EPLEFPA des Landes  
LEGTA Hector Serres  
2915 route des Barthes  
40180 OEYRELUY

4. Par **prélèvement automatique** sur leur compte bancaire ou postal. **Date butoir le 30 septembre.**

Ces prélèvements s'effectueront, à leur convenance, soit en :

- 9 règlements (prélèvement mensuel d'octobre à juin),
- 3 règlements (prélèvement trimestriel en décembre, mars et juin).

Pour satisfaire aux règlements de la profession bancaire, je vous invite à renseigner, signer et retourner l'imprimé « Mandat de prélèvement », **accompagné d'un RIB ou RIP** à l'adresse ci-dessus.

**Afin d'éviter tout incident de paiement, veillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné aux dates de prélèvement prévues par l'échéancier qui vous sera transmis ultérieurement.**

**NB : cet échéancier sera annulé après 1 rejet. Les sommes rejetées resteront exigibles et payables par tout autre moyen de paiement.**







agricampus40.fr

EPLEFPA des Landes
2915 Route des Barthes 40180 Oeyreluy

Dax tél 05 58 98 70 33 legta.dax@educagri.fr
Mugron tél 05 58 97 70 63 lpa.mugron@educagri.fr
Sabres tel 05 58 04 41 80 lpa.sabres@educagri.fr



Fiche ELEVE/ETUDIANT de renseignements
'intendance et comptable'

à joindre obligatoirement au dossier d'inscription - Année scolaire : 2023/2024

NOM : Prénom : Classe :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Elève Téléphone : Mail :

Parents Téléphone : Mail :

Régime : Interne Externe Demi-pensionnaire 5 jours

Avez-vous déposé une demande de Bourses : oui non

Situation familiale : mariés séparés divorcés veuf (veuve) Vie Maritale célibataire PACS

Table with 4 columns: Père, Mère, Tuteur - Tutrice and rows for NOM - Prénom, Profession, N° sécurité sociale, Date et lieu de naissance, Employeur (Nom, Adresse, Téléphone).

Attestation d'engagement

Je soussigné(e), responsable financier de l'élève/étudiant : Classe :

Classe :

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat et de la restauration scolaire de l'établissement.
- autorise l'utilisation des bourses nationales éventuelles en compensation des frais d'internat, divers, de restauration scolaire.
- m'engage à payer la pension (internat - demi pension), frais divers, pendant toute la durée de la scolarité, conformément au tarif en vigueur.
A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que ce recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire ou postal à grafer à ce document

Fait à : le
Signature du ou des responsables

# ALESAD

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Dax

## Sorties

Patinoire - Bowling - Spectacles  
à l'Atrium de Dax - Cinéma  
...organisées avec vous



## Soirées

Fête de Noël - Karaoké  
Carnaval - Tournois  
Projections - Bal de fin d'année

## Ateliers

Jeux - Vidéo - Arts Plastiques - Photo  
Musique - Théâtre d'impro - Dessin  
Cuisine...  
mis en place selon vos envies.

Animation du foyer  
Gestion du bar

## AS Activités Sportives et UNSS



## Animation sur site

Selon les choix des élèves et étudiants  
nous proposons des sessions d'activités  
variées. Comme du crossfit, du volley, de  
l'ultimate, accès à la salle de musculation..

# Bulletin d'adhésion

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Dax

Association Sportive

- **L'ALESAD** est une association gérée par les élèves volontaires pour animer la vie du site par la mise en place d'ateliers, de sorties, de concerts, de soirées au foyer ou à l'amphithéâtre, et la tenue d'un bar. Les sorties payantes sont prises en charge par l'association à hauteur de 50 % maximum.
- **L'AS** (Association Sportive) gère les activités sportives et le championnat UNSS pour les activités choisies par les élèves.

Pour adhérer, joindre au dossier d'inscription, ce bulletin accompagné d'un chèque.

Elle est fixée à (cocher la ou les cases qui vous intéresse) :

- /// **16 €** pour l'adhésion à l'ALESAD → *Règlement par chèque à l'ordre de l'ALESAD*
- /// **16 €** pour l'adhésion à l'AS → *Règlement par chèque à l'ordre de l'AS*
- /// **28 €** pour l'adhésion aux 2 associations → *Règlement par chèque à l'ordre d'1 des 2 associations*

**NOM :** ..... **Prénom :** .....  
**Classe :** .....



**LEGTA Hector Serres**  
**Service Santé** ☎ 05 58 98 79 15  
**2915 route des Barthes – 40180 OEYRELUY**  
 Téléphone : 05.58.98.70.33      Télécopie : 05.58.98.75.22

## Année scolaire 2023/2024 FICHE d'URGENCE

**Document non confidentiel** valable dans l'enceinte de l'établissement de formation ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Classe : \_\_\_\_\_ Régime :    Int.     ½ pens.     Ext.   
 Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Sexe :    M     F                       Numéro de portable de l'élève :    \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Personnes à prévenir : cocher le ou les représentants légaux

Parent 1 <input type="checkbox"/>	Parent 2 <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> (préciser).....
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Tel domicile : _____	Tel domicile : _____	Tel domicile : _____
Tel travail : _____	Tel travail : _____	Tel travail : _____
Portable : _____	Portable : _____	Portable : _____
Email : _____	Email : _____	Email : _____

Adresse de l'apprenant **SEULEMENT si différente des représentants légaux** : .....

Observations que vous jugez utiles de signaler aux services d'urgences (maladies, allergies, traitements, précautions particulières...)

-----

-----

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : .....

Date du dernier rappel vaccination antitétanique (DTP, Revaxis, Boustrix) : .....

**En cas d'urgence**, le médecin régulateur du SAMU oriente l'apprenant accidenté ou malade vers le centre de soins le plus adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence dans le cas d'une impotence fonctionnelle. Dans tous les cas l'apprenant mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Date et signature

## **Le dossier santé comprend :**

- **La fiche d'urgence**
- **La fiche de Santé** (à remettre sous pli confidentiel) : elle est obligatoire pour la détention de produits pharmaceutiques de façon temporaire ou annuelle. Si un traitement est mis en place au cours de l'année scolaire, il conviendra d'en informer l'infirmière.
- **Le statut vaccinal** : fournir une photocopie des pages correspondantes du carnet de santé ou une attestation du médecin traitant.
- **Tout document concernant un suivi médical particulier** : compte-rendu médical, radiographies, traitement médical, suivi médical régulier (clinique ou psychologique), bilan orthophonique...dispense sportive....

***Par mesure de sécurité, les apprenants ne sont pas autorisés à détenir de produits pharmaceutiques, au sein de l'établissement scolaire. Ils doivent être remis à l'infirmière pour un traitement ponctuel et/ou permanent.***

Mme/M..... atteste(nt) que toutes les informations fournies sont correctes et s'engage(nt) à informer l'établissement de tout changement et s'engage à ce que leur enfant respecte le règlement intérieur.

Date et signature  
Des parents

Date et signature  
de l'apprenant



## FICHE DE SANTE

### Année scolaire 2023/2024

Nom et prénom de l'apprenant :

Classe :

Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux :

Allergies (précisez) :

Handicap : Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle...), une difficulté d'apprentissage (dyslexie...) ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements à mettre en place :

---

---

Traitement(s) :

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec obligatoirement un duplicata de l'ordonnance.

Votre enfant a-t-il bénéficié au cours de sa scolarité d'un :

- ( ) PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- ( ) PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation)
- ( ) PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- ( ) Aménagements d'épreuves

Veuillez fournir tous les documents (certificat médical, ordonnance et une copie des dossiers).